

Réponse au rapport portant sur l'examen du rapport annuel 2013-2014 et du plan d'activités 2015-2016 de Tourisme Nunavut

Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics

Recommandation 1 :

Le comité permanent recommande que le ministre du Développement économique et des Transports dépose à l'Assemblée législative, sur une base annuelle, selon le cas, en commençant par les documents relatifs à l'exercice 2014-2015, les éléments suivants :

- Les plans d'activités et les plans stratégiques de Tourisme Nunavut;
- Le rapport annuel de Tourisme Nunavut;
- L'entente annuelle de contribution/partenariat entre Tourisme Nunavut et le ministère du Développement économique et des Transports;
- Tous les rapports de suivi, d'évaluation et d'activités préparés par le ministère du Développement économique et des Transports concernant les dépenses, les activités et le rendement de Tourisme Nunavut conformément aux dispositions de ses ententes annuelles de contribution/partenariat avec le Ministère;
- Tous les protocoles d'entente ou ententes similaires conclues entre Tourisme Nunavut et d'autres entités;
- Toutes les politiques opérationnelles et lignes directrices de Tourisme Nunavut, y compris les lignes directrices actuelles relatives aux conflits d'intérêts applicables aux membres du conseil d'administration et aux employés de Tourisme Nunavut.

Réponse à la recommandation 1 :

La ministre du Développement économique et des Transports s'engage à déposer les rapports de fonctionnement et financiers de Tourisme Nunavut à compter de l'exercice 2014-2015 afin de renforcer la transparence, conformément à la recommandation du comité permanent. Avec la pleine coopération de Tourisme Nunavut, un ensemble de rapports a été préparé et sera déposé dès que possible à l'Assemblée législative. (Une liste des documents de Tourisme Nunavut est ci-jointe.)

Il importe de souligner que bien que Tourisme Nunavut produise ses rapports par l'intermédiaire du ministère du Développement économique et des Transports, et que l'organisme ait l'obligation de rendre des comptes au Ministère pour la majorité de son financement, il fonctionne également sous la direction d'un conseil d'administration, il doit rendre des comptes à ses membres et il est assujéti chaque année à une vérification. Selon les termes de l'entente de partenariat entre le Ministère et Tourisme Nunavut, le financement annuel de base est versé trimestriellement, et chaque paiement est subordonné à la présentation de rapports comptables, d'activités et d'étapes ainsi qu'à une présentation trimestrielle au Ministère du rendement au cours du trimestre précédent.

Dans le cadre de ses états financiers vérifiés, Tourisme Nunavut décrit également de quelle manière son financement de base et son financement par projets provenant d'autres sources a été dépensé. Ce niveau d'information répond aux exigences de reddition de comptes de ses partenaires financiers, y compris le gouvernement du Nunavut et CanNor.

En ce qui a trait à la demande du comité permanent concernant les protocoles d'entente, Tourisme Nunavut maintient qu'il n'existe en ce moment aucune entente formelle de cette nature. Toutefois, Tourisme Nunavut continue de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes du Nunavut

Réponse au rapport portant sur l'examen du rapport annuel 2013-2014 et du plan d'activités 2015-2016 de Tourisme Nunavut

Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics

comme l'Association des arts et de l'artisanat du Nunavut et Nunavut Film afin de promouvoir les secteurs des arts et du tourisme dans l'ensemble du territoire conformément aux principes du gouvernement du Nunavut énoncés dans le document *Sivumut Abluqta*.

Recommandation 2 :

Le comité permanent recommande que l'entente de contribution/parteneriat annuelle entre Tourisme Nunavut et le ministère du Développement économique et des Transports exige expressément que les rapports annuels de Tourisme Nunavut contiennent les renseignements suivants :

- une ventilation détaillée de toutes les dépenses de déplacement et d'hébergement engagées par les membres du conseil d'administration de Tourisme Nunavut, y compris les itinéraires, les personnes en déplacement, le but et les résultats de chacune des dépenses de déplacement et d'hébergement;
- une ventilation détaillée de toutes les dépenses de déplacement et d'hébergement engagées par les employés de Tourisme Nunavut, y compris les itinéraires, les personnes en déplacement, le but et les résultats de chacune des dépenses de déplacement et d'hébergement;
- une ventilation détaillée de toutes les dépenses engagées par Tourisme Nunavut dans le cadre de ses activités d'approvisionnement, de passation de marchés et de location;
- une ventilation détaillée de toutes les dépenses engagées par Tourisme Nunavut concernant son image de marque, le suivi des affaires, la gouvernance, le marketing, la formation et les activités de recherche;
- une description détaillée de toutes les demandes de propositions et de tous les appels d'offres lancés par Tourisme Nunavut au cours de l'exercice précédent, y compris les résultats de chaque demande de propositions et appels d'offres.

Réponse à la recommandation 2 :

La ministre du Développement économique et des Transports s'engage à déposer les rapports de fonctionnement et financiers de Tourisme Nunavut à compter de l'exercice 2014-2015 afin de renforcer la transparence, conformément à la recommandation du comité permanent. Avec la pleine coopération de Tourisme Nunavut, un ensemble de rapports a été préparé et sera déposé dès que possible à l'Assemblée législative. (Voir la liste des documents de Tourisme Nunavut ci-jointe.)

Tourisme Nunavut cherche à améliorer sans cesse sa production de rapports. Une nouvelle annexe relative aux déplacements du PDG sera ajoutée au rapport annuel 2014-2015. Des renseignements plus détaillés seront divulgués en temps opportun et seront intégrés au processus régulier de production de rapports.

Toute information non disponible en 2014-2015 sera disponible à compter de 2015-2016 et pour les exercices subséquents.

Recommandation 3 :

Le comité permanent recommande que l'entente de contribution/partenariat annuelle entre Tourisme Nunavut et le ministère du Développement économique et des Transports exige de manière explicite que Tourisme Nunavut respecte les dispositions du *Manuel d'administration financière* du gouvernement du Nunavut concernant les dépenses de déplacement et d'hébergement, ainsi que le *Manuel des ressources humaines* du gouvernement du Nunavut concernant les pratiques relatives à l'emploi.

Réponse à la recommandation 3 :

La ministre du Développement économique et des Transports s'assurera que ces dispositions seront incluses dans l'entente de partenariat dans la mesure du possible, en gardant à l'esprit que les employés de Tourisme Nunavut ne sont pas des membres de la fonction publique du Nunavut. Le Ministère s'assurera également que la directive 810 concernant les déplacements en service commandé de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et du Manuel des ressources humaines sera transmise au PDG de Tourisme Nunavut qui est chargé d'assurer le respect de ces dispositions.

Recommandation 4 :

Le comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut, dans sa réponse au présent rapport, fournisse une ventilation détaillée de toutes les dépenses engagées par Tourisme Nunavut au cours des six premiers mois de l'exercice 2015-2016 (1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015).

Réponse à la recommandation 4 :

Une liste détaillée de toutes les dépenses de Tourisme Nunavut pour les six premiers mois de l'exercice 2015-2016 a été fournie (voir la liste des documents de Tourisme Nunavut ci-jointe).

Recommandation 5 :

Le comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut, dans sa réponse au présent rapport, précise de manière détaillée l'état d'avancement au sein du ministère du Développement économique et des Transports du nouveau plan de gestion du tourisme maritime, y compris le calendrier prévu pour le dépôt de ce plan à l'Assemblée législative.

Réponse à la recommandation 5 :

La mise en place du plan de gestion du tourisme maritime est l'une des principales priorités énoncées dans le plan d'activités du ministère du Développement économique et des Transports pour 2016-2017. Le Ministère est persuadé de pouvoir livrer ce document au cours du prochain exercice financier.

Recommandation 6 :

Le comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut, dans sa réponse au présent rapport, précise de manière détaillée l'état de la situation au ministère du Développement économique et des Transports concernant le sondage de fin de séjour des visiteurs administré en 2015.

Réponse à la recommandation 6 :

Les résultats du sondage de fin de séjour 2015 font en ce moment l'objet d'un examen et d'une analyse au ministère du Développement économique et des Transports. La qualité des données globales soulève quelques préoccupations. Il est essentiel de disposer de données fiables afin de développer le secteur du tourisme et d'assurer l'efficacité des nouvelles initiatives. Le Ministère évalue en ce moment les besoins en matière de collecte de données et examine de quelle manière renforcer la gestion de cette capacité.

Recommandation 7 :

Le comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut, dans sa réponse au présent rapport, précise de manière détaillée l'état de la situation au sujet du plan du ministère du Développement économique et des Transports visant à « entreprendre une étude d'impact économique sur le tourisme afin de déterminer l'impact des activités touristiques sur l'économie du Nunavut et l'impact des facteurs économiques externes sur le tourisme au Nunavut. »

Réponse à la recommandation 7 :

Le plan du Ministère visant à entreprendre une étude d'impact économique pour déterminer l'impact des activités touristiques sur le Nunavut, ainsi que l'impact des facteurs économiques externes sur le tourisme au Nunavut dépend de la disponibilité de données de base de grande qualité. Le Ministère a jeté les bases de cette initiative en 2015-2016 en élaborant un modèle économique et statistique pour le tourisme, et ce travail se poursuivra en 2016-2017. Les préoccupations récentes au sujet des données du sondage de fin de séjour des visiteurs mettent en lumière la nécessité d'établir de meilleures pratiques de gestion des données et du contrôle de leur qualité. Le Ministère examine les options qui s'offrent à lui afin de renforcer cette capacité compte tenu d'autres développements comme le plan de gestion du tourisme maritime qui comporte des exigences particulières de gestion des données, ainsi que les modifications proposées à la *Loi sur le tourisme*, qui constitue une occasion de recueillir des données touristiques de grande qualité directement auprès des exploitants d'entreprises touristiques.

Recommandation 8 :

Le comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut, dans sa réponse au présent rapport, précise de manière détaillée l'état de la situation concernant le Programme de formation en tourisme du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Réponse à la recommandation 8 :

Tourisme Nunavut travaille en étroite collaboration avec le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) afin d'élaborer le Programme de formation en tourisme du Nunavut comprenant plusieurs cours et menant à l'obtention d'un certificat. La responsabilité de la gestion et de la prestation de ce programme appartient au CAN. Le financement du CAN pour offrir ce programme est présentement épuisé. Entretemps, Tourisme Nunavut offre certains cours exigés de la part des exploitants d'entreprises touristiques, comme le secourisme en milieu sauvage.

Recommandation 9 :

Le comité permanent recommande que le gouvernement du Nunavut, dans sa réponse au présent rapport, précise de manière détaillée la situation des initiatives suivantes entreprises par Tourisme Nunavut :

- Préparation et diffusion publique du rapport annuel 2014-2015;
- Élaboration d'un plan d'embauchage des Inuit;
- Traduction du site Web en langue inuit en français et d'autres langues;
- Coopération avec le Service canadien de la faune et Transport Canada concernant l'élaboration des exigences réglementaires et concernant la délivrance de permis;
- Élaboration d'un protocole d'entente avec la *Nunavut Film Development Corporation*.

Réponse à la recommandation 9 :

Le rapport annuel 2014-2015 a été publié et rendu public. (Voir la liste de documents de Tourisme Nunavut ci-jointe.)

Le plan d'embauchage des Inuit de Tourisme Nunavut figure à l'Annexe E du rapport annuel 2014-2015. Actuellement le tiers du personnel de l'organisation est d'origine inuit.

Tourisme Nunavut soutient que son site Web a été développé principalement pour attirer les touristes de l'extérieur du territoire. Les langues disponibles sur son site Web sont l'anglais, le français et l'allemand. Toutefois, sous l'onglet « Membres » l'information est présentée en inuktitut et en anglais. Depuis le développement du site, la *Loi sur la protection de la langue inuit*, qui constitue un engagement ferme envers la protection de la langue inuit, a été promulguée. Dans cet esprit, Tourisme Nunavut a déclaré son engagement envers la langue inuit dans son plan d'action pour la langue inuit qui figure à l'annexe D de son rapport annuel 2014-2015. Cette approche globale a été approuvée par son conseil d'administration. L'intégration de l'inuktitut dans l'ensemble du site Web existant pourrait entraîner des coûts importants. Par conséquent, Tourisme Nunavut a demandé à la commissaire aux langues une clarification concernant ses obligations à cet égard, compte tenu des objectifs et des intentions de son site Web, comme cela est indiqué ci-dessus.

Réponse au rapport portant sur l'examen du rapport annuel 2013-2014 et du plan d'activités 2015-2016 de Tourisme Nunavut

Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics

LISTE DE DOCUMENTS

| # | Nom | Nom du fichier |
|----|---|---|
| 1 | Plan d'activités 2014-2015 | 14-15 business plan.pdf |
| 2 | Rapport annuel 2014-2015 (anglais) | annual report 1415ARENG.pdf |
| 3 | Rapport annuel 2014-2015 (inuktitut) | Annual 1415ARINUKITUT.pdf |
| 4 | États financiers 2014-2015 | Nunavut Tourism 2015.pdf |
| 5 | Plan stratégique 2012-2017 | Nunavut-Tourism-Strategic-Plan-2012-2017.pdf |
| 6 | Entente de confidentialité du conseil | BOD Confidentiality Agreement MASTER.pdf |
| 7 | Rôles et responsabilités des administrateurs (septembre 2003) | ROLE AND RESPONSIBILITIES Board.doc |
| 8 | Guide des politiques du conseil d'administration (octobre 2013) | NT Board Policy Manual-2013.pdf |
| 9 | Manuel des employés (janvier 2014) | Nunavut Tourism Employee Handbook January, 2014.pdf |
| 10 | Plan d'embauchage des Inuit | Nunavut Tourism Inuit Employment Plan.docx |
| 11 | Registre détaillé du 1 ^{er} et du 2 ^e trimestre 2015-2016 | 2015-15 Q1-Q2 Core Detailed Ledger.pdf |
| 12 | Registre détaillé des déplacements 2014-2015 | 2014-15 Board and Staff Travel Detailed Ledger.pdf |